

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2024

---

ACTUALISATION DE LA LOI DU 19 MARS 1946 TENDANT AU CLASSEMENT COMME DÉPARTEMENTS FRANÇAIS DE LA GUADELOUPE, DE LA MARTINIQUE, DE LA RÉUNION ET DE LA GUYANE FRANÇAISE - (N° 2542)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL12

présenté par  
Mme Bassire, rapporteure

-----

### TITRE

I. – Au titre de la proposition, substituer aux mots :

« portant actualisation de »

le mot :

« actualisant ».

II. – En conséquence, au même titre, substituer à la quatrième occurrence du mot :

« la »

le mot :

« La ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.